



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2014-2015

PV n°5 : réunion du 09 Décembre 2014 à 19h00 à Fleurus

Présents : F. Appels, R. Appels, J. Lecrivain, M.Fohal, G. Lorent, D. Hanotiaux, A. Dupont ; J.M. Tagliafero
Excusés: J-R. Moyart ; Lecomte P ; J.M. Raquez
Invités : B. Scherpereel (excusé); L. Lopez ; I. Delrue (excusée)

1. Approbation des PV récemment parus.

Le PV 4 du 17/11/2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport et commentaires sur les réunions auxquelles ont participé les membres.

Commission Législative du 19/11/2014 :

- Un résumé concernant les échanges de point de vue est fait.

Commission Législative extraordinaire du 27/11/2014 :

- Les motivations de cette réunions sont donnée (dossier FRBB – AWBB – VBL). Un bref exposé est fait aux membres non convoqués à l'AG du 29/11/2014.

Commission Financière :

- Un résumé de cette deuxième réunion est fait.

3. Analyse des PV parus.

Le PV de l'AG du 29/11/2014 sera légèrement modifié après sa relecture.

4. Suivi des propositions de modifications.

- Notre Président résume les idées émises lors de la dernière Commission Législative.
- Une nouvelle proposition résultant des réunions décentralisées est faite et a été transmise aux différentes provinces comme le demandait le calendrier de la CL. Il s'agit d'introduire dans le PC59C le fait qu'un changement au calendrier qui a pour but de regrouper des matchs suite à un forfait générale puisse être exempté de taxe prévue au TTA.
- Le groupement regrette de ne pas avoir eu les articles proposés à modification pour l'AG du 28/03/2015 du CDA, ainsi que des autres provinces comme le demandait l'agenda de la CL diffusé en juin 2014.

5. Avis concernant le déroulement de l'AG du 29/11/2014.

- Le groupe se réjouit de la bonne tenue de cette AG.
- Après avoir reçu l'avis de la Commission Financière, le groupement ne pouvait que modifier son avis concernant l'indexation, tout en continuant à penser qu'une indexation pouvait être envisagée. Il est à noter qu'il n'y a plus eu d'indexation depuis 2011.
- Concernant le PF 18 des équipes 3&3, bien conscient qu'il est quasiment impossible aux CP de respecter ce qui a été voté en juin 2014. Il est souligné que seul le CDA peut déroger aux ROI ainsi qu'aux décisions votées en AG. Le groupement s'accorde pour faire confiance au CDA si la

ligne de conduite prise se rapproche au plus des engagements pris par l'ensemble des
Parlementaires lors de cette AG.

6. Courriers.

- Néant

7. Divers.

- PC 73.4, le texte semble clair et permet en l'état actuel de choisir librement une date et une heure pour le match retour.
- L.LOPEZ nous signale que le CDA a décidé lors de sa réunion du 08/12/2014 d'accorder l'entrée à 10 parents lors d'un match à bureau fermé décidé par le CJR. Le Groupement prend note et se laisse le temps de réaction après lecture du PV du CA.

Fin de réunion à 21.35 heures

TAGLIAFERO JM

Secrétaire

APPELS Fabrice

Président